

| | | |
|-------------|--|--------------------------------------|
| CIAS | Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais | N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-23 |
|-------------|--|--------------------------------------|

Séance du : 24 AVRIL 2025

Le 24 avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(9) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, M. BOURREAU, Mme DUBIN, , M. LOGEAS Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU

ABSENTS EXCUSES
(8) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE Mme BOUCHETEAU, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, Mme SOULARD,

POUVOIRS

Date de la convocation 17 avril 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (40801) – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION

Vu l'excédent constaté à hauteur de 162 463,19 € dans le cadre du budget du service de soins infirmiers à domicile ;

Considérant qu'il convient d'affecter ce résultat ;

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'affecter le résultat 2024 dans le cadre de l'ERRD comme suit :

| | AFFECTATION DES RESULTATS 2024 | Réalisé 2024 |
|--------------------|--|-----------------------|
| ERRD | Dépenses | 1 426 009,54 € |
| | Recettes | 1 588 472,73 € |
| | Résultats exercice 2024 | + 162 463,19 € |
| | Résultats à affecter | + 162 463,19 € |
| AFFECTATION | 1108 Report à nouveau | 162 463,19 € |
| | 10682 Excédent affecté à l'investissement | 0,00 € |
| | 10686 Compensation des déficits d'exploitation | 0,00 € |

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 25/04/2025
Publié et Notifié
le 25/06/2025